

Prévention et gestion des risques majeurs – Bilan des activités de l'année 2025

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, - DICRIM, élaboré en 2020 et mis à jour régulièrement, a été actualisé en 2025 avec :

- la mise à jour de la procédure de TéléAlerte,
- des précisions sur les zones de refuge en cas de tsunami ou submersion,
- l'intégration du parcours de santé.

Le Plan Communal de Sauvegarde -PCS, également créé en 2020, a été révisé en 2025 sur :

- la gestion des alertes et de la TéléAlerte,
- le risque tsunami,
- la sécurité du port de plaisance.

La communication sur les risques majeurs sur les réseaux sociaux est assurée toute l'année via Facebook de la Mairie et du port de plaisance, avec un planning adapté à la saisonnalité.

Le système de TéléAlerte, opérationnel depuis 2022, fait l'objet de tests réguliers et de campagnes d'inscription. En 2025 :

- plusieurs actions de sensibilisation ont été menées auprès de nos administrés pour les inciter à s'inscrire,
- une formation continue opérateurs communaux a eu lieu le 26 mai,
- une campagne d'alerte a été déclenchée le 6 juillet (fermeture du massif de Bavella),
- la base de données a été mise à jour le 15 juillet ; **1032 administrés sont inscrits.**

Ce système de TéléAlerte permet de constituer le registre des personnes sensibles que la commune se doit d'assister en cas de crise.

Prévention des feux de forêts – OLD :

Le Plan Communal de Débroussaillage, engagé en 2021 avec l'ODARC, a fait l'objet de visites d'état des lieux en 2023 et 2024. Le taux de conformité des propriétaires restant insuffisant, la commune a décidé en février 2025 de mettre en demeure les obligataires non conformes, avec un plan personnalisé. Un audit des parcelles sera réalisé début 2026 pour définir les actions à poursuivre.

Réseau incendie communal – DECI :

En 2025, deux poteaux incendie endommagés ont été remplacés. Une convention a été signée en septembre 2025 avec la société SMMI pour auditer le réseau incendie. Le rapport remis en novembre 2025 ouvre la voie à une convention triennale de mise en conformité.

Dépistage du radon :

Un nouveau dépistage réglementaire a été réalisé d'octobre 2024 à février 2025 dans les écoles et la crèche. Les résultats sont satisfaisants sauf à l'école maternelle, où des actions d'amélioration ont été engagées en vue d'un nouveau contrôle.

Sécurité des manèges pour la fête foraine :

Depuis 2024, une procédure de vérification des manèges est appliquée conformément à la circulaire préfectorale. Elle permet de s'assurer chaque année que les exploitants respectent leurs obligations de sécurité.

Sécurité du Port de Plaisance :

En mai-juin 2025, **19 procédures de sécurité** ont été élaborées pour gérer les incidents pouvant affecter le port, la station d'avitaillement, l'aire de carénage et le parcours de santé. Elles ont été intégrées au PCS, à la formation des saisonniers et à la démarche « port propre ». La commune a également acquis du matériel de lutte contre les pollutions intraportuaires, utilisé à plusieurs reprises durant l'été 2025 (chute de véhicules, bateaux coulés ou endommagés).

Il reste à acquérir un **barrage flottant** pour fermer la passe en cas de pollution majeure.

Parcours de Santé :

Ouvert en avril 2025 sur la rive Sud de La Solenzara, il dispose de deux accès (plage de l'embouchure et rondpoint de la T10). En raison des risques météorologiques et naturels (vents violents, vagues submersion, pluie inondation, orages, crue, tsunami), une signalétique d'accès est activée selon la situation :

- **Accès fortement déconseillé** : 8 fois entre avril et décembre 2025
- **Accès interdit par arrêté** : 1 fois

Risque Tsunami – DSO ORSEC :

Depuis la publication des **Dispositions Spécifiques ORSEC Tsunami** en 2024, la commune a :

- identifié les zones submersibles,
- défini les zones de refuge,
- établi les itinéraires d'évacuation,
- fait chiffrer la signalétique.

La **pose de la signalétique** est prévue en 2026, suivie d'une campagne d'information sur les réseaux sociaux.

Formations :

En 2025, une formation dédiée au **traitement des pollutions intra portuaires** a été animée par la société OGCS. Les personnels du port, de l'aire de carénage, de la station d'avitaillement et le DUPC Sari-Solenzara y ont participé. Le cumul pluriannuel des stages montre une montée en compétence progressive (PCC, TéléAlerte, Secourisme, POLMAR Terre, dépollution portuaire).

Exercices :

- **Alerte descendante Tsunami** : aucun exercice déclenché par le COGIC en 2025.
- **Pollution intra portuaire** : intégrée à la formation du 25 septembre 2025. Le cumul pluriannuel des formations montre une diversification des exercices (Tsunami, Communal, Départemental, POLMAR Terre, dépollution portuaire).

Gestion des alertes météorologiques :

Les alertes sont gérées 24h/24 par le Maire, le DUPC et le secrétariat. Diffusion via Facebook, site municipal et TéléAlerte selon la gravité. En 2025, **43 alertes météorologiques**

ont été traitées (27 Jaune SMS, 16 Orange, 0 Rouge). Les phénomènes les plus fréquents : vent violent, vagues submersion, pluie inondation, orages.

Rivière La Solenzara :

En 2025, **3 événements dangereux** ont été gérés :

- 2 accès au parcours de santé fortement déconseillés
- 1 accès interdit par arrêté Les alertes proviennent d'APIC, Vigicrues et Vigicrues Flash, services gérés par Météo France.

Pollution atmosphérique :

En 2025, **5 alertes** ont été enregistrées (particules fines) toutes au niveau d'information ou de recommandation.

Risque feux de forêts :

Du 17 juin au 25 septembre 2025, le massif de Bavella a été classé quotidiennement en **Jaune**, sauf :

- Du 06 au 09 juillet : Noir (fermeture du massif)
- 21 juillet et 02 août : Orange

Sécheresse :

En 2025, la Corse du Sud a connu :

- 16 jours en vigilance
- 33 jours en alerte
- 135 jours en alerte renforcée
- Aucune période en crise.

Gestion des crises depuis 2020 :

La commune a dû gérer plusieurs situations : inondations, tsunami (exercices), COVID19, pollution maritime, évacuations, canicule niveau 3, pollution intra portuaire.

Ces événements ont nécessité :

- activation du PCC (Poste de Commandement Communal)
- mise en place de cellules de suivi,
- activation des CARHE, (Centres d'Accueil de Regroupement et d'Hébergement)
- déclenchement de la TéléAlerte,
- mobilisation de matériels spécifiques.

L'implication des élus et agents territoriaux est soulignée comme exemplaire.